



BUDGET PRIMITIF

2022

Conseil Municipal
06 Avril 2022

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

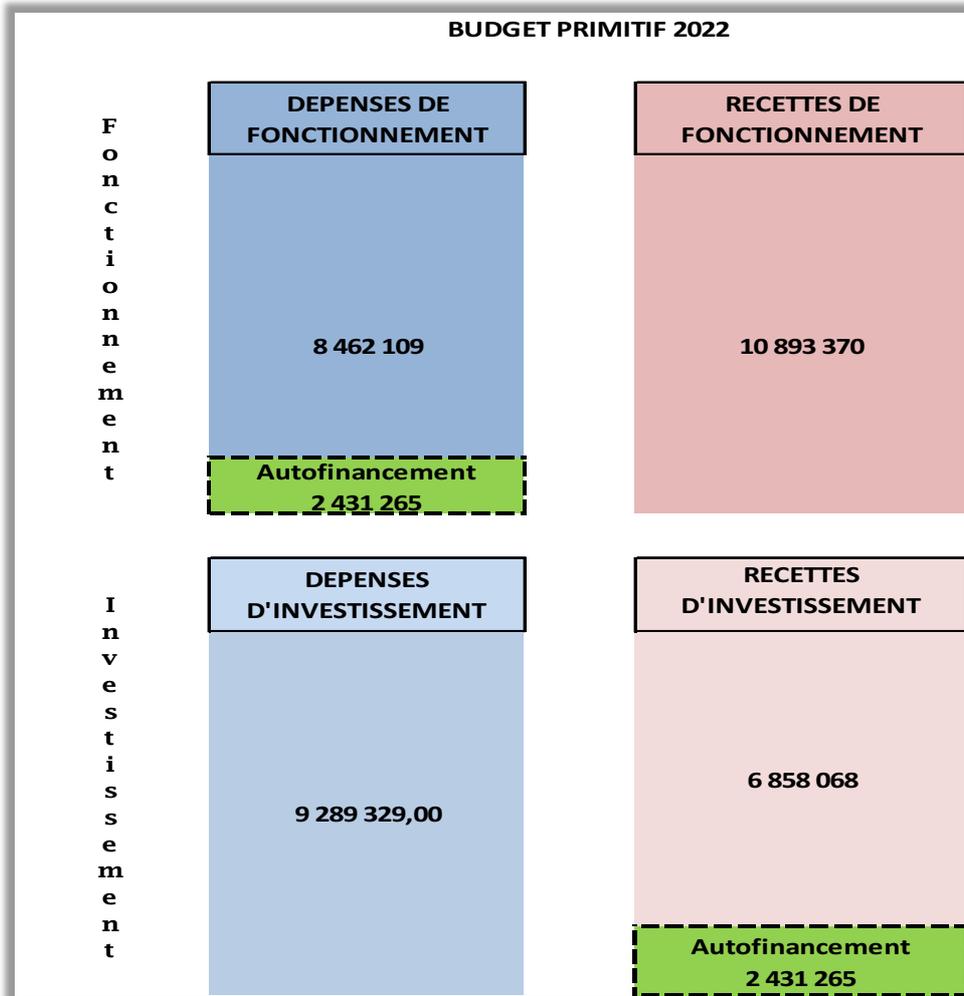
- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2019, 2020 et 2021) des données issues du Budget primitif (2022).

PRESENTATION

Le budget primitif pour 2022 est de 10 893 370 euros en fonctionnement et 9 289 329 euros en investissement.

La stratégie choisie et définie dans le cadre du débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans la poursuite de la programmation des travaux sur la Commune, l'optimisation des dépenses de fonctionnement, le maintien des subventions aux associations, le maintien de la subvention au CCAS, des taux d'imposition identique à depuis 2009 .



La détermination du résultat et le compte administratif 2021 approuvés lors de cette même séance, permettent la reprise du résultat au budget primitif 2022 tels que :

Excédent de fonctionnement 2021 : 4 049 164,41 €

Besoin de financement de la section d'investissement à minima : Aucun

Affectation du résultat 2021 (issu de l'excédent de fonctionnement) :

1 349 164,41€ au compte 1068 (Recette d'investissement)

Report à nouveau sur 2022 : 2 700 000 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

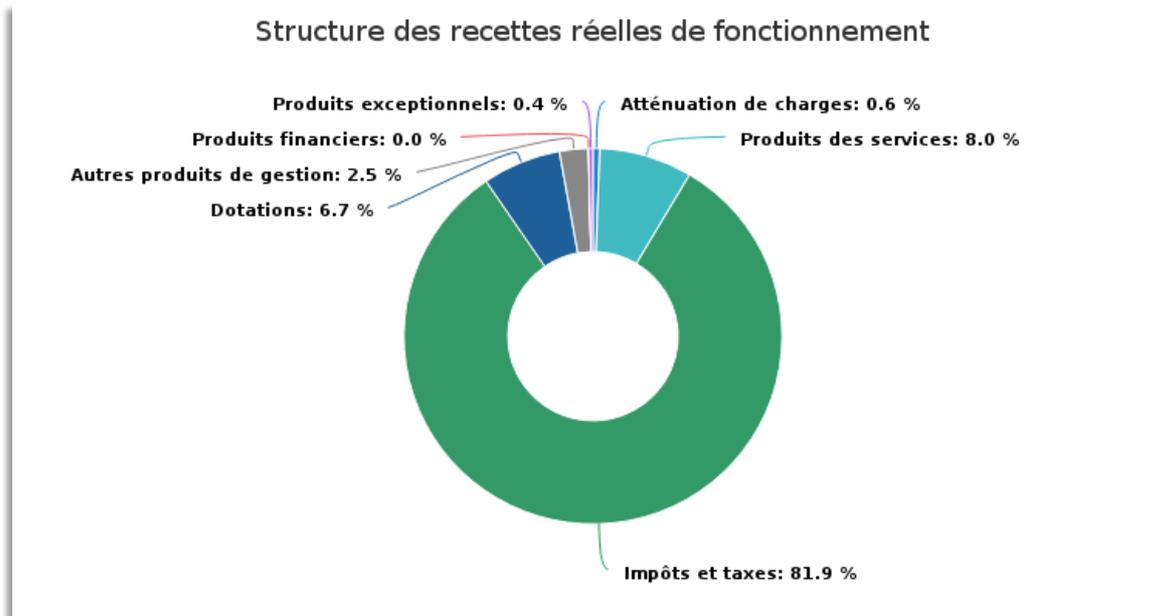
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

Les recettes réelles :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Les recettes d'ordres :

- Excédent de fonctionnement (résultat maintenu)
- Travaux en régie (neutralisation)



COMPARAISON DE BP à BP

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	6 602 603	6 598 724	6 618 498	6 661 948	0,66%
Dotations, Subventions ou participations	618 991	681 616	774 762	545 409	-29,60%
Recettes d'exploitation	839 807	643 906	767 524	849 014	10,62%
Autres recettes	28 717	115 124	71 633	77 000	7,49%
ecettes réelles de fonctionnement	8 090 118	8 039 370	8 232 417	8 133 371	-1,20%
Opérations d'ordre	33 600	28 094	20 000	60 000	NS
Excédent de fonctionnement (002)	6 787 691	4 737 704	2 865 500	2 700 000	-5,78%
Total recettes de fonctionnement	14 911 409	8 067 464	11 108 743	10 893 371	-1,94%

Pour l'exercice 2022, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de **8 133 371€**, elles étaient de 8 232 417 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Impôts / taxes : (Chapitre 73) Outre les taxes locales et l'attribution de compensation, taxes sur pylônes (18200€), taxe de séjour (250 000€), taxe communale de consommation sur l'électricité (100 000€), droit de mutation (550 000€), FPIC (98 900€)

Dotations, subventions et participations : (chapitre 74) DGF 298 000€, FCTVA 45 849€, Le Reversement CAF (par le SIVU) n'a pas été inscrit dans l'attente de la contractualisation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Recettes d'exploitation : (Chapitre 70) Concessions cimetière, redevance occupation du domaine public, locations, foyer, prestations facturées (sorties et voyages scolaires, repas Lamanon, arrosage Alleins, ...), piscines, cantines ...

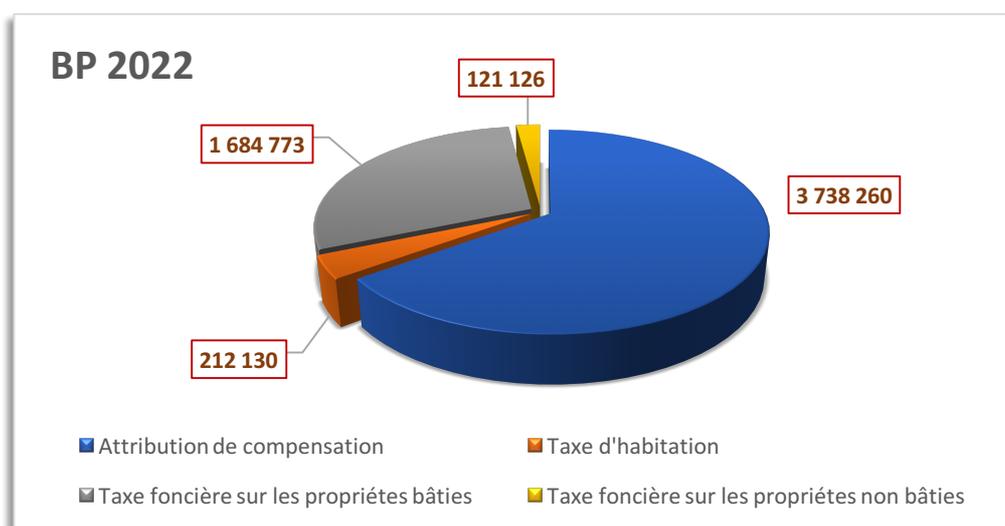
Autres recettes : (Chapitres 013 et 77) Remboursements charges de personnels, pénalités sur marchés, ...

LA STRUCTURE DE LA FISCALITE

La fiscalité directe, dont les taux 2021 ont été votés à l'identique lors de cette même séance



La fiscalité transférée, attribution de compensation versée par la Métropole, identique en 2022, en l'absence de nouveaux transferts de compétences



1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement :

Les dépenses réelles :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Les dépenses d'ordre :

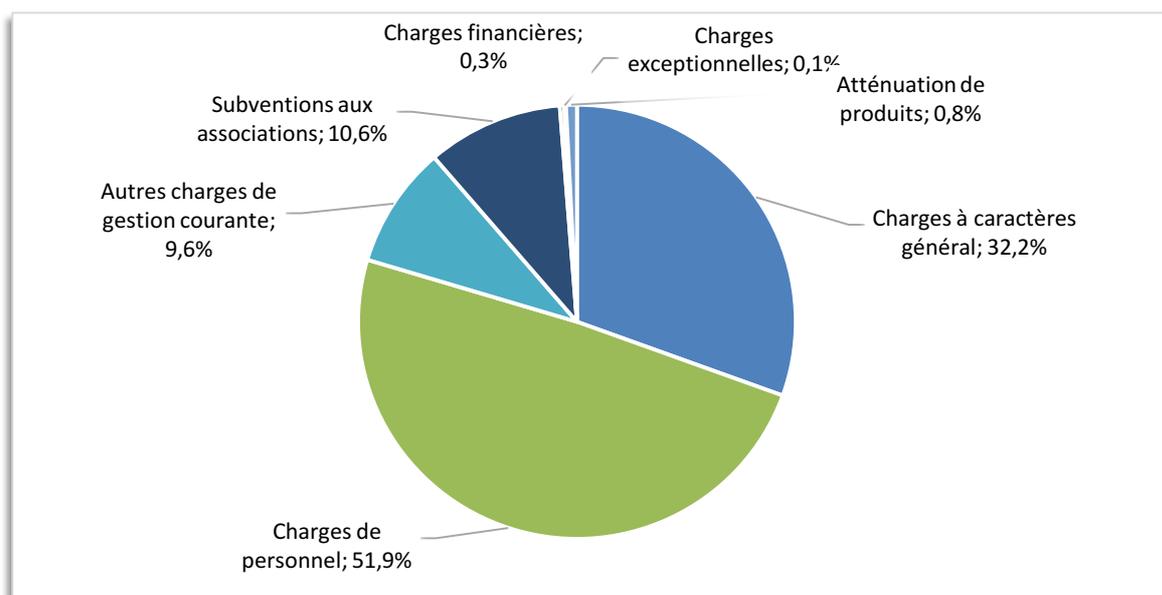
- Les dotations aux amortissements
- Le prélèvement (autofinancement)

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	4 132 294	4 027 700	3 860 908	3 820 458	-1,05%
Charges de personnel	3 650 000	3 575 200	3 888 372	4 234 758	8,91%
Atténuation de produits	170 000	175 600	40 982	69 375	69,28%
Charges financières	24 025	20 080	15 151	27 320	80,32%
Autres dépenses	376 315	37 700	188 283	11 700	ns
Dépenses réelles de fonctionnement	8 352 634	7 836 280	7 995 717	8 163 611	2,10%
Opérations d'ordre	290 007	250 000	312 026	298 495	-4,34%
Autofinancement	5 957 880	4 549 746	2 801 000	2 431 265	-13,20%
Total dépenses de fonctionnement	14 600 521	12 636 026	11 108 743	10 893 371	-1,94%

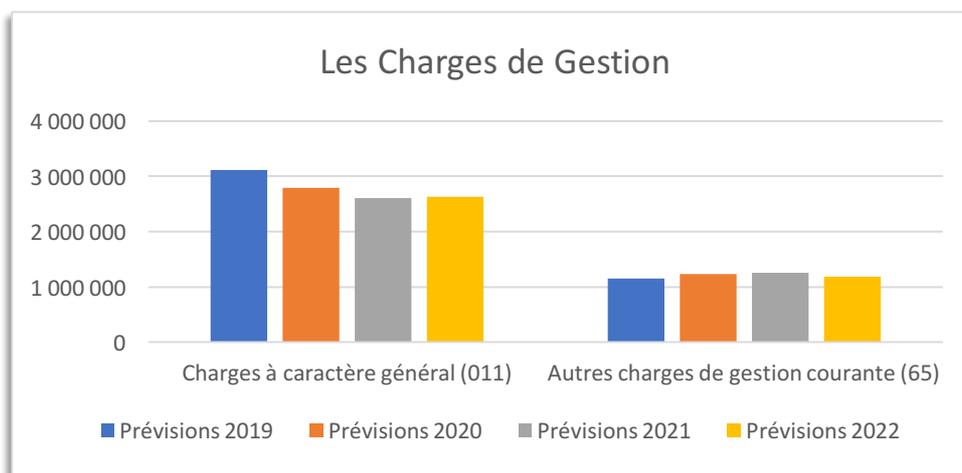
Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de **8 163 611 €**, elles étaient de 7 995 717 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



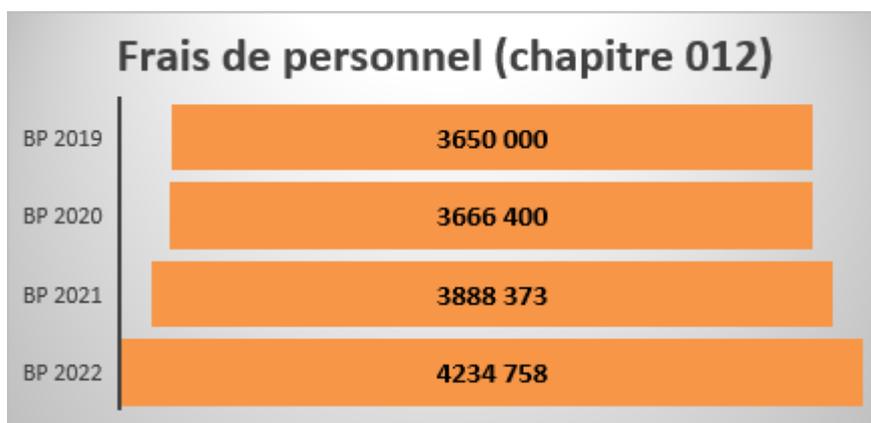
Les charges de Gestion



Chapitre 65 : Il s'agit pour l'essentiel, de l'enveloppe dédiée aux subventions allouées aux associations pour 406 800€, de la subvention d'équilibre au CCAS pour 170 000€, et de la participation au SIVU Collines Durance pour 400 000€.

Chapitre 011 ; Il s'agit des dépenses relatives à l'entretien des terrains, des biens meubles et immeubles, des réparations, des locations, des fluides, carburants, alimentation, assurances, impôts, prestations de services...nécessaires au bon fonctionnement du service public

Les charges de personnel



Les charges de personnel évoluent à la hausse :

Impact 2021 : la dépense sur une année complète des recrutements 2021 (un agent comptable, un agent RH, un responsable Juridique et service à la population, 4 contractuels sur le temps méridien), la mise en place de la participation employeur à la prévention santé des personnels

Sur 2022 : recrutements au sein du service de la vie scolaire pour renforcer le service restauration et le temps méridien et du Service technique, un ASVP pour la saison estivale, d'un manager de centre-ville, d'un étudiant en contrat d'alternance sur la mission « Terre de Jeux ». Il conviendra également de prévoir l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C voulue par le législateur, de la prévision d'une augmentation du SMIG, d'une enveloppe dédiée au surcout lié à l'organisation des prochaines échéances électorales et enfin, d'un budget dédié au remplacement des personnels dans un contexte sanitaire non encore assuré.

Enfin, les domaines de médecine, prévention, assurance, œuvres sociales, formations, primes de précarité dues au terme d'un contrat, se doivent d'être en concordance avec les ressources humaines de la collectivité.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

Les recettes réelles :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement
- Les dotations
- L'affectation du résultat

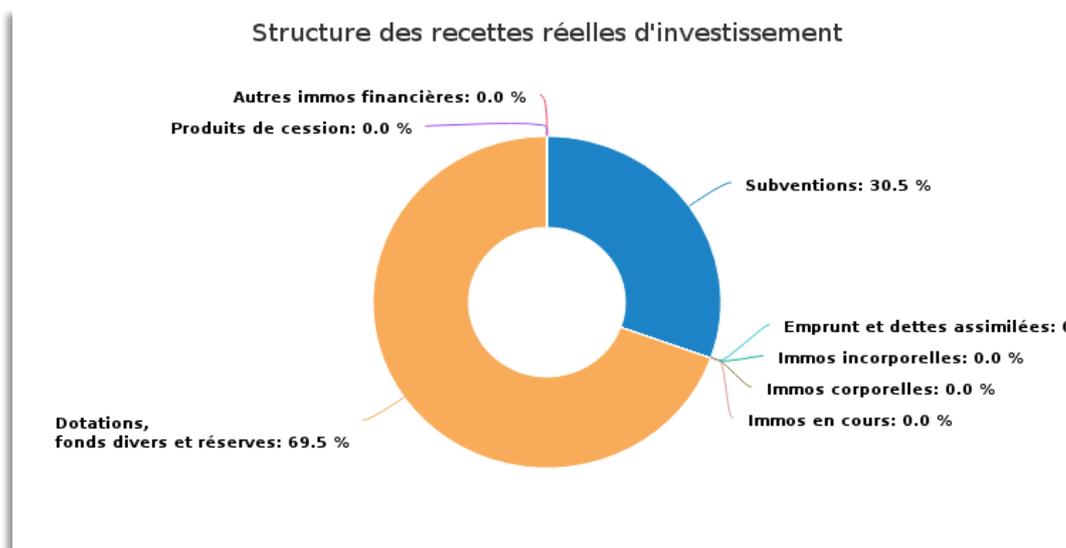
Les recettes d'ordres :

- Excédent d'investissement (résultat n-1, le cas échéant)
- Dotations aux amortissements
- Les intégrations d'études aux comptes de travaux
- Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement)

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 3 369 315 €, elles étaient de 6 038 398 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	3 468 143	2 961 473	1 119 509	1 026 656	-8,29%
Emprunt et dettes assimilées			1 350 000		ns
Dotations, fonds divers et réserves	958 624	2 993 252	3 323 389	2 341 999	-29,53%
<i>Dont 1068</i>	438 624	2 539 252	2 674 420	1 349 168	-49,55%
Autres recettes d'investissement	71 796	757 756	245 500	660	-99,73%
Recettes réelles d'investissement	4 498 563	6 712 481	6 038 398	3 369 315	-44,20%
Opérations d'ordre	547 073	446 953	396 774	598 137	50,75%
Autofinancement	5 957 887	4 549 746	2 801 000	2 431 265	-13,20%
RAR	1 617 167	1 238 073	2 404 932	1 796 139	-25,31%
Excédent d'investissement				1 094 473	ns
Total recettes d'investissement	12 620 690	12 947 253	11 641 104	9 289 329	-20,20%

Structure des recettes réelles d'investissement



Les subventions :

Dispositif COVID

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
2020 AC-014888	31/12/2022	83 369,00 €	REFECT° TOITURE CHAPELLE-RELANCE ACTIVITE ECO	58 358

COVID PROVENCE VERTE

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
2020 AC-14876	31/12/2023	41 200,00 €	Végétalisation rue Fernand Pauriol	28 840

PROXI

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
2017//006868	30/06/2022	84 739	Travaux étanchéité piscine municipale	47 010
2018//009450	07/05/2022	103 000	Réhabilitation des locaux administratifs des Services Techniques	59 500
2019//012292	18/10/2022	70 358	Acoustique salle des mariages/conseil/reunion HV	49 251
2019//012294	27/06/2022	54 038	Abris EMESP / EPCC	37 827
		312 135		193 588

CDDA

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
TRANCHE 2018		347 124	Réfection rue Paul Cézanne	202 000
TRANCHE 2018	20/09/2022	35 000	Etude pour la réhabilitation de la maison Pontière	15 000
		382 124		217 000

"DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL"

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
2019 // AC -012543	18/10/2022	8 893	Signalétique patrimonial du centre ancien	7 114

MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS"

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
2018 // AC -008719	19/10/2022	192 653	Mise en accessibilité : Mairie, Foyer, Salle des fêtes, Mistral et médiathèque	96 327
DETR				38 531

ACQUISITION FONCIERES

ANNEE /N° DOSSIER	Date limite	Montant TVX HT	Objet	Subvention accordée
2021//AC-017579		278 000	Acquisition parcelle rue F.MISTRAL	166 800
2021//AC-017775		378 000	Acquisition immeuble 45 F.PAURIOL	226 800
		656 000		393 600

Dotations : Affectation du résultat **1 349 164,41 €**, le FCTVA pour 892 831€ et 100 000€ de reversement de Taxe d'aménagement

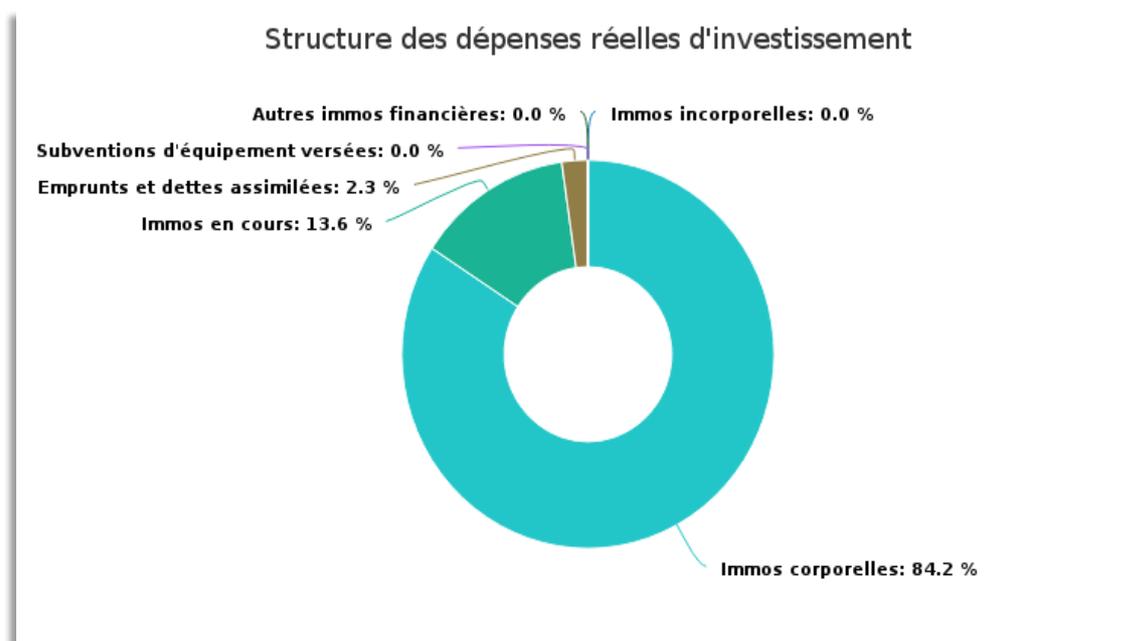
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20 et 204)
- Les immobilisations corporelles (Chapitre 21)
- Les immobilisations en cours (Chapitre 23)
- Le remboursement des emprunts (Chapitre 16)

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de **6 818 041 €**, elles étaient de 8 525 363 € en 2021.

Année	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	521 299	253 500	412 673		ns
Immobilisations corporelles	3 165 049	2 666 955	5 101 547	5 764 968	13,00%
Immobilisations en cours	6 404 681	5 901 684	2 903 180	903 058	-68,89%
Emprunts et dettes assimilées	95 500	83 322	85 662	150 015	75,12%
Autres dépenses d'investissement	45 038	63 410	22 301		ns
Dépenses réelles d'investissement	10 231 567	8 968 871	8 525 363	6 818 041	-20,03%
Opérations d'ordre	307 073	201 056	100 746	359 642	ns
Déficit d'investissement (001)	493 453	2 438 506	2 337 601	0	ns
RAR	1 588 597	1 338 820	677 394	2 111 646	ns
Total dépenses d'investissement	12 620 690	12 947 254	11 641 104	9 289 329	-20,20%



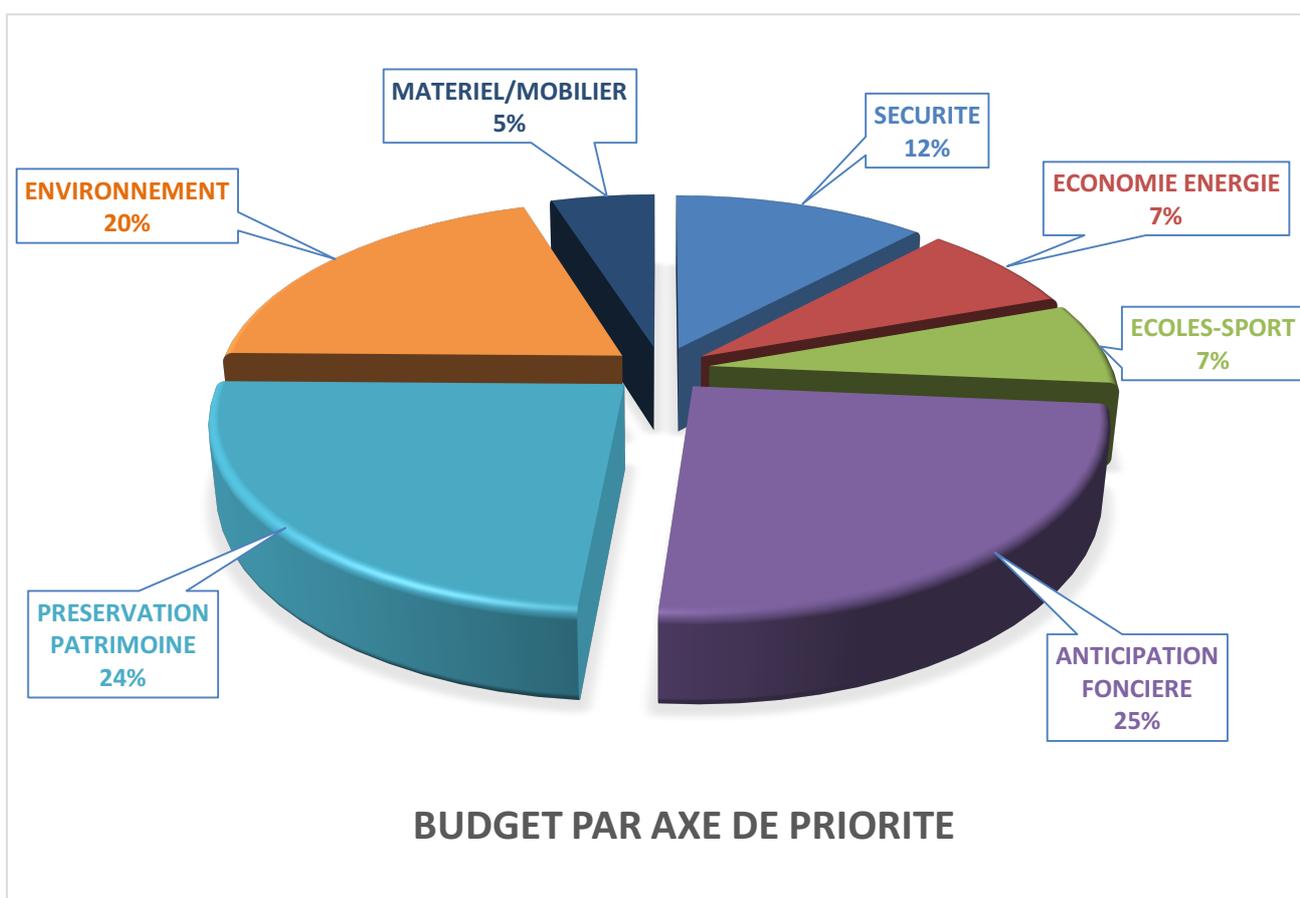
Le programme d'investissement

Les Autorisations de Programmes

Les deux opérations les plus importantes, la Maison des Associations et l'Aménagement « Joliot Curie », seront réceptionnées sur l'année 2022. Une révision des autorisations de programme sera nécessaire afin de prendre en compte les révisions de prix contractuelles, mais leur coût est d'ores et déjà inscrit au budget.

LIBELLES DES AP/CP	MONTANT AP	REALISE AU 31/12/2021	A REALISER SUR 2021
REHABILITATION EXTENSION NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS	2 952 000,00	2 486 759,04	434 000,00
AMENAGEMENT AVENUE JOLIOT CURIE RD16	2 200 000,00	1 903 362,98	457 250,00
			891 250,00

Le programme d'investissement par axes de priorité



Le service Urbanisme

Les acquisitions : Une enveloppe pour acquisition de terrains agricoles par droit de préemption de la SAFER, un terrain en vue de l'extension des Services techniques, un terrain en vue de l'extension d'une école, deux bandes de terrain, pour 1 962 650 €

Les acquisitions des services : 273 458€ mobilier écoles, ordinateurs portables, tablettes, serveur, vidéoprotection, panneaux de signalisation, barrières de sécurité pivotantes...

